

L'avenir de Job dans les mains de la cour d'appel

Les magistrats feront connaître leur décision, mercredi. S'ils confirment le redressement judiciaire, ils pourraient restituer le dossier au tribunal de commerce. Les salariés obtiendraient ainsi un délai pour négocier avec le repreneur.



Devant le tribunal, les Job attendaient avec impatience que leurs délégués CGT leur rendent compte de l'audience. (Photo « La Dépêche », Michel Labonne)

Le redressement judiciaire de Job-Parilux sera-t-il confirmé ou infirmé par la cour d'appel ? Saisi par Gecco France après son dessaisissement de la gestion de l'entreprise papetière toulousaine, les magistrats répondront à cette question cruciale mercredi. Mais la tonalité des débats lors de l'audience d'hier matin qui étudiait ce dossier, a plutôt réconforté les salariés de Job.

Dans ces conclusions, M^{me} Serny, l'avocat général, n'a-t-elle pas souligné que « Job n'existerait peut-être plus sans l'intervention du parquet ».

En septembre, lorsque le tribunal de commerce a imposé cette procédure après l'intervention du procureur de la République, l'entreprise était « en état de cessation de paiement » avec 20 MF de créances et 2 MF de dette sociale.

Un appel surprenant

L'appel de Gecco France qui contestait la procédure de redressement et réclamait une liquidation immédiate a pour le moins surpris M^{me} Foulon, qui présidait l'audience : « Je me suis interrogée : quel est l'intérêt

d'une telle demande peu banale ? Je n'y ai vu qu'un seul intérêt : réaliser rapidement les actifs d'une société aux profits des associés ».

Donc de Gecco France qui « depuis mai n'avait pas été capable de faire tourner normalement l'entreprise », estime M^e Vincenti, l'avocat de M^e Lavergne, l'administrateur judiciaire de Job.

Actuellement, Job perd de l'argent. « 4 MF par mois », selon le conseil de l'administrateur judiciaire. « Mais on ne peut pas reprocher à l'administrateur de remplir sa mission et d'essayer de trouver une solution. Or cela coûte cher ». L'entreprise continue à produire, livre ses clients.

La cour d'appel a surtout remarqué que l'administrateur judiciaire avait mis à profit la pé-

riode de redressement pour mettre au point un plan de cession. « Si la cour décrète la liquidation, il sera remis en cause », a noté M^{me} Foulon.

Gecco embarrassé

Mais même Gecco France ne semblait plus tenir à la procédure d'appel qu'il avait introduite. « Il n'est plus dans nos intentions de maintenir notre position initiale. L'essentiel aujourd'hui, c'est l'existence du plan de cession », a expliqué, avec un léger embarras, M^e Lasbordes, au nom de Yossef Malka, le gérant de Gecco France et PDG déchu de Job-Parilux.

Puisque chacun semble finalement s'accorder sur l'utilité du redressement, reste à savoir quelle juridiction instruira la suite du dossier : la cour d'appel ou le tribunal de commerce ?

Un enjeu d'importance pour les Job qui réclament un délai afin de poursuivre les négociations avec Scheufelen, le papetier allemand, candidat unique à la reprise de l'usine des Sept-Deniers mais dont le projet industriel est loin de les satisfaire. « A terme, c'est la disparition de l'entreprise toulousaine car elle produirait à perte », selon M^e Darribère, représentant du comité d'entreprise et de la Filpac-CGT.

Pour M^{me} Foulon, « si la cour d'appel confirme le redressement, il semble plus opportun que le tribunal de commerce suive l'exécution du plan de cession ». L'avocat général, M^{me} Serny a abondé dans ce sens.

Pour Job, l'espoir demeure.

Philippe BERNARD